

Première organisation syndicale des  
fonctionnaires d'État et territoriaux de la Haute-Vienne

Etiquette

Trimestriel - Prix : 0,50€  
Directeur de publication : Christophe Tristan  
CPPAP 0726 S 05312  
Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

Etiquette

### SOMMAIRE

**P1 : Salaires : le mépris, encore !**

**P2 : Les lycées pros détruits !**

**P3 : Service public de l'emploi,  
France Travail n'est pas la solution !**

**P4 : 28 septembre, journée  
mondiale du droit à l'avortement**

Fonction publique

**L'augmentation  
des salaires,  
c'est prioritaire !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

### SALAIRES : le mépris, encore !

La situation des rémunérations et des carrières dans l'ensemble de la Fonction Publique est intenable, à commencer par les débuts de carrières des catégories C et B dont un nombre croissant d'échelons sont engloutis par le SMIC à chacune de ses revalorisations en application des garanties du Code du Travail. Il en résulte un tassement inadmissible des grilles créé par la politique menée qui se borne au seul relèvement de l'indice minimum de traitement et à l'entêtement gouvernemental à refuser de revaloriser la valeur du point d'indice et de distribuer uniformément des points d'indice sur l'ensemble de la grille. Les premiers échelons des corps de catégorie A sont également en voie de smicardisation. Cette politique aboutit à rendre les carrières de la fonction publique moins attractives. Nombreux sont les concours où le nombre de candidat-es ne permet pas de recruter à la hauteur des postes vacants.

Le dégel de 1,5% du point d'indice est loin d'être à la hauteur et les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques un-es.

L'ensemble des agent-es verront le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent-es des catégories C et B, passés aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime exceptionnelle pouvoir d'achat sera versée à la moitié des agent-es mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction Publique Territoriale.

Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction Publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures.

**La FSU considère ces mesures comme insuffisantes et appelle le gouvernement à revoir sans délai sa copie.**

**La FSU continue d'intervenir pour gagner une vraie revalorisation à la hauteur du coût de la vie et de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les personnels de la Fonction Publique pour l'intérêt général et au service du plus grand nombre.**

## LES LYCÉES PROS DÉTRUITS !

Le 4 mai dernier, dans un lycée de Saintes, E. Macron a relancé sa réforme des lycées pros, pourtant contestée et combattue depuis l'automne dernier. Avec une douzaine de mesures, il crée une usine à gaz. Son objectif est d'asservir les LP, leurs enseignant-es et leur public aux seuls besoins des entreprises locales, sans se soucier de l'intérêt général. Le SNUEP-FSU entend décrypter ces mesures pour permettre à chacun-e d'en comprendre la gravité.

Annoncée pendant la campagne présidentielle, la gratification des stages fait figure de tête de gondole pour le grand public et les médias. Aider financièrement les élèves des lycées pros est une bonne chose, faire le choix de conditionner cette aide à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal. Faire ce choix, c'est valoriser ce qui se passe hors du LP, en jetant le discrédit sur le travail des PLP et penser la formation professionnelle initiale par le seul prisme du travail. Comme si la reproduction de gestes techniques pouvait remplacer une formation équilibrée entre les savoirs généraux et professionnels. Les entreprises ne sont pas réellement formatrices, elles se préoccupent rarement du référentiel des diplômes, cantonnant fréquemment les stagiaires à des tâches subalternes et répétitives. Pour le SNUEP-FSU, une allocation d'études mensuelle au moins équivalente au surcoût engendré par le fait d'être élève de lycée pro serait une vraie mesure de justice sociale. L'opération de communication a été rondement menée car cette gratification est bien accessoire face à l'ampleur des dangers contenus dans les autres mesures de la réforme.

### AU SERVICE DES ENTREPRISES LOCALES

L'annonce de fermetures dès septembre 2023 de formations jugées insuffisamment insérantes est vécue violemment par les personnels, notamment ceux du secteur des services. Le dossier de presse annonce des fermetures qui n'étaient pas toutes prévues, avec un nombre de places supprimées ne correspondant pas à celui acté depuis janvier.

Le ministre P. Ndiaye lui-même, le lendemain des annonces, invitait les PLP à aller enseigner au collège et même dans le primaire ! Au-delà de la brutalité, c'est une vision méprisante et une méconnaissance crasse de nos métiers. Demande-t-on à un maçon de construire une charpente ? Comble de la provocation, les ouvertures de places présentées dans le dossier de presse le sont en Centre de Formation d'Apprenti (CFA) ! Le ministère du Travail vide les LP pour remplir les CFA. D'ici à 2026, un quart des diplômés seront rénovés en profondeur et les LP devront faire évoluer leurs filières selon les besoins locaux et immédiats des entreprises de proximité et vers les métiers en tension : ceux qui peinent à recruter du fait des conditions salariales et de travail déplorables. L'adéquationisme est un concept dogmatique qui instrumentalise la formation professionnelle. Il n'a aucune efficacité réelle et enferme certains jeunes dans un carcan territorial, économique et social en limitant de surcroît leur possibilité d'émancipation. De plus, comment annoncer 100 % de formations insérantes à la rentrée 2026 alors que toutes les études s'accordent à dire que les besoins économiques peuvent évoluer ou qu'une crise sanitaire, par exemple, peut tout faire bouger ? Ce calibrage des filières uniquement tourné vers le bassin économique territorial bouche l'avenir de nos élèves et leurs possibilités d'accéder à la formation professionnelle de leur choix. Nos jeunes ne sont plus pensés comme des élèves en formation mais comme une main-d'œuvre exploitable et disponible immédiatement.

### ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La réforme impose des collaborations avec France Travail et ses partenaires pour accompagner nos jeunes vers l'emploi. Tourné également vers l'employabilité, le dispositif Ambition emploi s'adresse aux jeunes avec ou sans diplôme qui, en septembre, après leur cursus initial au lycée, sont sans emploi et sans solution de formation. L'idée consiste à les ramener en lycée pro pendant 4 mois maximum (donc jusqu'en décembre), pour les mettre en stage, en immersion en classe de terminale, en contact avec des recruteurs et/ou leur trouver un contrat d'apprentissage... Ce qui se dessine ici, c'est une dangereuse évolution du métier d'enseignant un basculement des missions d'enseignement vers des missions d'accompagnement à l'insertion, suite logique de la transformation de la voie pro initiée par J.-M. Blanquer et la création du module d'insertion professionnelle. Dans la même optique, le ministère veut multiplier par quatre le nombre de places de prétendus bacs +1 appelés « formations de spécialisation » qui n'ont de formation que le nom : non qualifiants, ils se résumeront majoritairement à des stages en entreprise.

### VERS UN AUTRE LP

En plus de réduire l'ambition scolaire de nos jeunes, le ministère organise la déscolarisation des élèves les plus fragiles. Avec le dispositif Tous droits ouverts, il externalise la lutte contre le décrochage pour le traiter sous l'angle de l'employabilité. Les élèves détecté-es très tôt, aux premiers signes, seraient basculé-es dans des structures de proximité d'accompagnement, d'insertion ou de formation (qualifiante ou non). L'analyse précise des mesures révèle que cette réforme structurelle et purement idéologique transformera en profondeur nos lycées pros, nos filières, nos métiers et mettra en péril l'avenir des jeunes les plus fragiles scolairement et économiquement. Ce projet de réforme est une mise au pas des jeunes dès 15 ans par le travail et pour le travail. Le gouvernement ne les considère plus comme des élèves en formation mais comme une main-d'œuvre disponible à exploiter dans son projet « plein emploi ». Les personnels, quant à eux, peuvent redouter de vastes plans de reconversions forcées et un basculement brutal du métier d'enseignant-e vers celui d'accompagnant-e vers l'emploi.



**TRAVAILLER ≠ SE FORMER**  
**POUR NOUS C'EST SE FORMER D'ABORD**  
**C'EST CLAIR !**

Ensemble, sauvez Les Lycées Pros  VOIE PRO

À la lecture du rapport sur France Travail remis par Thibaut Guilluy au ministre Dussopt le 17 avril dernier, à première vue nous pourrions qualifier nombre des propositions qu'il contient de « positives » ou tout au moins « intéressantes ». Cependant, Une lecture plus approfondie nous fait comprendre que la mise en place de France Travail risque de rimer avec la poursuite et l'accentuation des politiques de casse de notre service public.

Le futur nouvel opérateur regroupera l'ancien Pôle emploi, les Missions Locales et Cap emploi en tant qu'opérateurs France Travail, associés à des partenaires tels que la CAF, les opérateurs de compétences, les associations d'insertion par l'activité économique, les associations de lutte contre la pauvreté voire des associations de quartier... la liste est longue comme le bras... si l'esprit peut être louable, quelle réalisation concrète ?

Ces différents acteurs seront « gouvernés » par un ensemble Etat/collectivités territoriales/partenaires sociaux ; c'est là que réside la grande nouveauté puisque les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes) font leur entrée dans la prise de décisions et la gestion du service public de l'emploi (y compris au-delà de leurs compétences actuelles), ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. C'est la première étape vers la destruction du cadre national du Service Public de l'Emploi (SPE), vers le transfert de la compétence Emploi aux régions par exemple.

Pour le SNU Pôle emploi, le Service Public de l'Emploi doit garder sa dimension nationale, avec un socle de services ouverts à tous les usager-es partout sur le territoire national, conformément aux principes d'unicité et d'égalité du service public. Que l'on travaille avec les collectivités territoriales sur des actions spécifiques ne doit pas faire perdre de vue la garantie que nous devons à nos usager-es d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le rapport indique également que l'accompagnement est plus efficace lorsqu'il est intensif et que la France est en retard sur le taux d'accompagnement des privé-es d'emploi au regard de la situation des autres pays européens (Allemagne, Espagne, Danemark,...). Si la direction de Pôle emploi et les différents gouvernements successifs avaient écouté les agent-es du SPE et leurs organisations syndicales, ils ne le découvriraient pas aujourd'hui ! Cette ambition devrait se traduire par des moyens supplémentaires dans le cadre de la mise en place de France Travail, mais comment ? Ce projet se nourrit du coût social épargné mais doit dégager selon les premières estimations: 2,3 à 2,7 milliards d'euros entre 2024 et 2027. Pourtant, rien n'est dit sur les financeurs directs, la répartition des moyens supplémentaires entre les opérateurs, ni entre les secteurs d'affectation (effectifs ? moyens d'intervention ? qui en bénéficiera ? qui paiera et du coup qui décidera ?...)

## PÔLE EMPLOI DEVIENDRA "FRANCE TRAVAIL"



Pour le SNU Pôle emploi, la démonstration n'est plus à faire : si l'on veut accompagner efficacement nos usager-es, privé-es d'emploi et entreprises, les effectifs doivent être fortement renforcés. Pour rappel le rapport de l'Inspection Générale des Finances de janvier 2011, « Étude comparative des effectifs des services publics de l'emploi en France, en Allemagne et au Royaume-Uni », pointait un effectif pour 10.000 privé-es d'emploi du SPE français : plus de deux fois inférieur à celui des deux autres pays. En clair, depuis la création de Pôle emploi, il manque au minimum 70.000 agent-es. Et, à ce jour, la mise en place de France Travail ne prévoit aucune remise à niveau des effectifs à hauteur des besoins.

Les sanctions de radiation déjà existantes, rigides et très sévères (voir rapport 2021 et 2022 du Médiateur Pôle Emploi) sont en constante augmentation ces dernières années. France Travail va intensifier cette trajectoire tragique et inhumaine pour les privé-es d'emploi, particulièrement pour celles et ceux aux minimas sociaux. Par exemple, le rapport préconise une nouvelle sanction appelée « suspension remobilisation » qui pourrait aller jusqu'à la suppression de l'allocation (indemnisation ou minima sociaux) tout en restant dans l'accompagnement. On peut difficilement faire plus cynique !

Pour nous, ce sont encore une fois les conseiller-es qui vont devoir affronter les effets de la violence sociale que subissent les privé-es d'emploi, avec tous les risques que cela suppose : détresse sociale des publics, situations de tensions voire d'agressions, générant des risques psycho sociaux... Et quelle régression ! En effet, depuis des lustres tout le monde sait parfaitement qu'une personne ne peut se concentrer sur un parcours d'insertion, tout contractualisé soit-il, s'il n'a pas de moyen de subsistance !

Le pilotage par les résultats sera généralisé à l'ensemble des opérateurs de France Travail (ex Pôle emploi, Missions Locales et Cap emploi), venant renforcer les effets délétères de la performance comparée déjà bien connue dans Pôle emploi aujourd'hui : Mise en concurrence des établissements entre eux, des sites, des collègues, augmentation de la pression sur les agent-es à tous les niveaux et casse des collectifs de travail emportant avec elle cohésion, sens au travail et valeurs professionnelles communes. Bien entendu le tout enrobé de dynamisation, bienveillance et le sésame : la qualité de vie au travail. Tout cela aboutit dans les faits à un mal être au travail de plus en plus important. Pire, demain les résultats seront également partagés à l'ensemble des acteurs, ce qui ne manquera pas d'étendre les comportements de concurrence entre les différents opérateurs de France Travail. Nous sommes bien loin de la « coopération » prônée par le rapport...

Le SNU Pôle emploi face au projet France travail sera vigilant et mobilisé aux côtés des usager-es et des personnels pour garantir nos droits nos conditions de travail et un véritable service public national de qualité que nous devons à nos publics.

## 28 septembre, journée mondiale du droit à l'avortement

Partout dans le monde les droits des femmes, conquis grâce aux luttes féministes, sont régulièrement attaqués ces dernières années. Menées par des gouvernements d'extrême droite, patriarcaux, misogynes et LGBTQIA+phobes, racistes, néolibéraux, ces attaques commencent souvent par la remise en cause du droit à l'avortement ou des droits des personnes LGBTQIA+.

L'avortement est un évènement fréquent dans la vie des femmes, mais il demeure pour certaines un véritable parcours de la combattante !

Si pour le moment le droit à l'IVG ne paraît pas menacé en France, il n'est toujours pas inscrit dans la constitution. Le cas américain montre qu'il n'est malheureusement pas acquis à vie et que le combat continue, aujourd'hui une quinzaine d'États ont totalement proscrit les IVG.

Plus près de nous, en Europe, le droit à l'avortement n'est pas totalement acquis non plus. En octobre 2020, le Tribunal constitutionnel de la Pologne a ainsi rendu l'IVG quasi illégale en supprimant la possibilité d'y recourir en cas de malformation du fœtus. En Hongrie depuis septembre 2022, chaque femme souhaitant pratiquer l'avortement est contrainte d'écouter les battements de cœur du fœtus avant de procéder.

À Malte ou dans les micro états d'Andorre et du Vatican l'avortement est totalement interdit, y compris en cas d'inceste, de viol, d'anomalie grave du fœtus ou de danger pour la vie de la mère.

Le droit à l'avortement est considérablement entravé en Espagne et en Italie par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour refuser de pratiquer ce soin qui est aussi un droit.

En France, nombreuses sont les femmes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'avortement : accueils culpabilisants, centres IVG fermés ou injoignables, désinformation, double clause de conscience, méthode imposée, non application de la loi, nombre de consultations difficilement compatibles avec une vie familiale et/ou professionnelle... Ces situations sont aggravées pour les personnes en situation de pauvreté, de migration, d'exclusion et pour les personnes mineures.

Le droit à l'avortement est fragile : les droits des femmes et des personnes opprimées sont les premiers menacés et attaqués en situation de crise sanitaire, sociale, économique. Leur défense exige une vigilance et une lutte constante. Au regard de l'égalité, leur régression est intolérable et leur progression est incontournable afin de permettre leur exercice plein et sans entraves.

La montée de l'extrême-droite et de la pensée conservatrice est inquiétante et nous impose de nous mobiliser. N'attendons pas que ces idées se propagent et agissons dès maintenant.

L'avortement est un droit fondamental !

Les femmes doivent disposer de leur corps !

**L'avortement est un droit  
fondamental !**

**Les femmes doivent disposer de leur  
corps !**



**Participer aux événements organisés par le  
collectif 8 mars 87  
le jeudi 28 septembre 2023**

**16h30** : rassemblement pour le droit à l'avortement devant la BFM à Limoges

**19h00** : projection-débat autour du film "Avortement : le prix à payer", à la BFM

